



C/2024/1575

5.3.2024

Avis du Comité économique et social européen sur le thème «La diplomatie climatique de l'Union européenne»

(avis d'initiative)

(C/2024/1575)

Rapporteur: **Stefano MALLIA**

Décision de l'assemblée plénière	25.1.2023
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur Avis d'initiative
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	28.9.2023
Adoption en session plénière	14.12.2023
Session plénière n°	583
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	203/2/2

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le Comité économique et social européen (CESE) réaffirme que la crise climatique que nous traversons est à présent de nature existentielle et nécessite dès lors une action immédiate, réelle et audacieuse. L'on ne peut se satisfaire de la situation actuelle. Les employeurs, les syndicats et la société civile sont clairs à ce sujet et partagent tous le même point de vue.

1.2. En ce qui concerne la diplomatie climatique, le Comité est fermement convaincu que la voie à suivre consiste à l'élever au statut d'action phare de l'Union européenne dans le domaine des affaires extérieures et de la politique étrangère. La diplomatie climatique repose essentiellement sur la prévention et la diplomatie à plusieurs niveaux.

1.3. Le Comité reconnaît le travail accompli jusqu'à présent et salue le rôle joué par l'Union européenne à la fois de moteur et de médiateur («leadiator») dans les négociations internationales sur le climat et dans l'élaboration des réponses internationales à l'action pour le climat, qui englobent à la fois les causes (atténuation) et les conséquences (adaptation) du changement climatique. Néanmoins, afin de se montrer digne de confiance et renforcée dans ce rôle, l'Union doit non seulement se fixer des objectifs ambitieux, mais aussi les atteindre de manière efficace.

1.4. Pour devenir un élément moteur ouvrant la voie à la neutralité climatique, l'Union a besoin d'un nouveau plan stratégique qui soit solide et crédible pour adapter sa diplomatie climatique au paysage géopolitique actuel et aux objectifs de développement durable des Nations unies. Cette stratégie devrait définir des priorités à court et à long terme ainsi que des activités concrètes pour les différents acteurs de l'Union afin d'intégrer l'action pour le climat dans tous les domaines de l'action extérieure, y compris la sécurité et la défense, le commerce, les investissements, les transports, les migrations, la coopération au développement, l'aide technique et financière, la culture et la santé. Elle devrait également enrichir la boîte à outils de la diplomatie climatique par de nouvelles initiatives visant non seulement à relever les ambitions en matière de climat, mais aussi à partager l'expérience et les bonnes pratiques de l'Union ainsi que les coûts et les avantages du climat et une transition juste.

1.5. Le Comité plaide résolument en faveur d'une vision plus large de la diplomatie climatique européenne, ce qui suppose une série d'actions différentes associant non seulement des acteurs étatiques mais aussi non étatiques. La diplomatie climatique européenne doit tenir compte du rôle de la société civile, des acteurs privés, des entreprises et des syndicats, et en tirer le meilleur parti. La création conjointe de politiques qui seront facilement acceptables et applicables permettra à la diplomatie climatique de bénéficier de solutions trouvées à d'autres niveaux (notamment régional et local) ainsi que d'une meilleure mise en œuvre susceptible d'être partagée avec des tiers. La société civile et le secteur privé jouent un rôle important dans la diplomatie climatique et, moyennant des aides et un cadre législatif appropriés, ils peuvent exporter les bonnes pratiques vers leurs pairs étrangers.

1.6. Pour corroborer ce qui précède, le Comité rappelle ses propositions visant à créer un réseau de diplomatie climatique de la société civile et à renforcer les groupes consultatifs internes (GCI). Le Comité estime que l'Union européenne devrait faire du changement climatique une priorité stratégique dans les dialogues et initiatives diplomatiques menés au sein de différentes enceintes et avec divers partenaires.

1.7. Dans la perspective de la COP28, la diplomatie climatique européenne devra accomplir deux missions indispensables. En premier lieu, comme l'Union européenne a contribué significativement à la mise en place du Fonds «pertes et préjudices» lors de la COP27, elle devrait continuer à œuvrer pour qu'il fonctionne efficacement. En second lieu, comme la dernière étape du bilan mondial de l'accord de Paris sur le climat aura lieu lors de la COP28, et sachant que les engagements pris aujourd'hui au niveau mondial ne suffisent pas pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, l'Union devrait mobiliser tous ses efforts et ses moyens pour convaincre d'autres pays d'adapter leurs objectifs à l'horizon 2030, de soutenir ces objectifs par des actions concrètes et de mieux utiliser toutes les solutions disponibles.

2. Objectifs du présent avis

2.1. L'objectif du présent avis est d'exposer le point de vue général du CESE sur la question de la diplomatie climatique. En résumé, la diplomatie climatique appréhende le changement climatique comme un élément de la politique d'action extérieure et répond à la nécessité d'intégrer les objectifs climatiques et de lutter contre les risques climatiques au plus haut niveau diplomatique et dans tous les domaines d'action.

2.2. Le CESE souhaite adopter une position institutionnelle afin de donner le point de vue de la société civile organisée de l'Union européenne sur le rôle crucial joué par la diplomatie climatique dans la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat et sur l'engagement pris par l'Union de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050.

3. Observations générales

3.1. Depuis le premier rapport de l'Union européenne consacré aux changements climatiques et à la sécurité internationale («rapport Solana» de 2008⁽¹⁾), qui avait explicitement désigné le changement climatique comme un multiplicateur de menaces pour la sécurité et la stabilité dans le monde entier, l'Union a considéré le changement climatique comme un thème de l'action extérieure et a développé le concept de diplomatie climatique ainsi qu'une boîte à outils diplomatique pour relever les ambitions climatiques dans le monde entier. Alors que le concept avait initialement une connotation particulière à chaque pays, l'approche de la diplomatie climatique a été élargie pour englober le rôle des acteurs non étatiques et des différents réseaux entre les pays et au sein de ceux-ci dans le relèvement de l'ambition climatique.

3.2. Par conséquent, l'Union a joué un rôle important à la fois de moteur et de médiateur (*leadicator*)⁽²⁾ dans l'élaboration de réponses internationales en matière d'action pour le climat, qui englobent à la fois les causes (atténuation) et les conséquences (adaptation) du changement climatique. La mise en place d'alliances stratégiques grâce à une diplomatie climatique solide de l'Union a contribué, entre autres, à la conclusion de l'accord de Paris sur le climat de 2015. Dans l'ensemble, l'Union européenne a accompli des progrès substantiels pour consolider sa position de porte-drapeau de la lutte contre le changement climatique dans les relations internationales, renforçant ainsi son pouvoir d'influence et son rayonnement international⁽³⁾. Parmi les évolutions positives en ce sens figurent la mise à jour continue des documents stratégiques en la matière, la nomination d'un conseiller hors classe pour la diplomatie climatique au sein du Service européen pour l'action extérieure et l'organisation de la semaine annuelle de la diplomatie climatique avec des activités concertées de divers acteurs, notamment les délégations de l'Union dans les pays tiers. Le Comité contribue à ces efforts en facilitant les réunions du groupe consultatif interne (GCI) qui consolident les partenariats commerciaux avec des parties extérieures à l'Union sur la base d'une croissance économique verte, juste et durable, et en renforçant le rôle de la société civile dans ces processus.

3.3. Le lancement du pacte vert pour l'Europe en 2019 a engendré de nouveaux défis pour la diplomatie climatique de l'Union. Le pacte vert pour l'Europe est, à l'échelle mondiale, le plan le plus ambitieux à ce jour pour la mise en œuvre de l'accord de Paris, avec un objectif de décarbonation fixé pour 2050 parallèlement à un engagement en faveur de la protection et de la restauration de la nature, tout en garantissant une transition juste au cours de laquelle personne ne sera laissé pour compte. Cette stratégie, qui vise à transformer l'économie de l'Union de manière durable, aura inévitablement une incidence sur la géopolitique⁽⁴⁾. Avec l'adoption de la loi européenne sur le climat et du paquet législatif «Ajustement à l'objectif 55», les aspirations du pacte vert pour l'Europe sont devenues juridiquement contraignantes et opérationnelles. Ces politiques internes révisées de l'Union fixant des objectifs climatiques plus ambitieux modifieront les relations avec les principaux pays fournisseurs d'énergie, ainsi qu'avec les pays qui produisent des matières premières pour les sources d'énergie renouvelables et les technologies propres. Elles affecteront en outre les modèles de commerce et d'investissement, principalement par le biais du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

(1) <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/489ee3e8-41d1-4af1-bdcf-fa42f3355af1>

(2) S. Oberthür (2016) «Where to go from Paris? The European Union in climate geopolitics» (Quelle direction prendre après Paris? La position de l'Union européenne dans la géopolitique climatique), *Global Affairs* (<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/23340460.2016.1166332>).

(3) Le bilan de ces progrès est présenté dans une étude élaborée à la demande de la commission des affaires étrangères (AFET) du Parlement européen et publiée en 2021: D. Tanzler, D. Ivleva, T. Hausotter, «EU climate change diplomacy in a post-COVID-19 world» (La diplomatie de l'UE en matière de changement climatique dans le monde de l'après-COVID-19) ([https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/653643/EXPO_STU\(2021\)653643_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/653643/EXPO_STU(2021)653643_EN.pdf)).

(4) M. Leonard, J. Pisani-Ferry, J. Shapiro, S. Tagliapietra et G. Wolff (2021), «The geopolitics of the European Green Deal» (La géopolitique du pacte vert pour l'Europe), *Policy Contribution* 04/2021, Bruegel.

3.4. Même si l'Europe instaure la neutralité climatique d'ici à 2050, cela ne suffira certainement pas à atteindre l'objectif de l'accord de Paris visant à atténuer le réchauffement climatique, étant donné que les émissions de l'Union représentent actuellement moins de 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Ainsi, le plus grand défi pour la diplomatie climatique de l'Union européenne consiste à persuader d'autres pays d'accroître leurs ambitions climatiques, de décarboner au plus vite leurs économies et d'élaborer des politiques concrètes pour atteindre ces ambitions tout en soutenant les plus vulnérables, et de mettre en place une dynamique constructive en vue d'une transition écologique et juste plus rapide en mobilisant ses réseaux de partenariat et en renforçant ses capacités diplomatiques.

3.5. L'importance de l'action pour le climat a perdu de sa vigueur, du moins temporairement, du fait des défis considérables qui se posent actuellement en matière de sécurité énergétique. Alors que l'Union avait décidé de relancer sa transition écologique après la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui s'est ensuivie ont eu des répercussions sur les priorités à court terme de certains États membres, qui ont notamment retardé l'abandon progressif du charbon, ou même investi dans de nouvelles activités d'extraction de combustibles fossiles afin de répondre à leurs besoins énergétiques. De telles mesures envoient un message ambigu aux pays tiers qui justifieront les retards dans leur propre transition puisqu'ils ont besoin d'une plus grande cohérence dans l'accélération de la transition écologique, comme le souligne le plan qui vise à réduire rapidement la dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes (REPowerEU).

3.6. La réussite de la diplomatie climatique dépend largement des décisions prises par l'Union en matière de politique climatique interne. Pour préserver sa crédibilité, l'Union doit non seulement fixer des objectifs ambitieux, mais aussi les réaliser de manière efficace. Il est essentiel de reconnaître que, même si les objectifs actuels sont atteints, l'Union n'a pas pris les mesures nécessaires pour rester dans les limites de 1,5 °C. L'Union doit montrer sa volonté de relever ses ambitions en conséquence, reconnaître ses propres lacunes et faire preuve d'une réelle ouverture à apprendre des autres nations tout en partageant les bonnes pratiques et les expériences. En outre, la cohérence des politiques climatiques de l'Union dans les différents secteurs est essentielle pour garantir une approche cohérente et unifiée visant à relever les défis liés au changement climatique et pour renforcer encore la crédibilité de l'Union en tant que chef de file mondial en matière de climat. Par cette approche globale, l'Union européenne peut promouvoir un environnement de collaboration véritable, et ainsi consolider les efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre le changement climatique et relever efficacement les défis urgents qui se posent à elle.

3.7. L'année 2023 est décisive pour le système international de lutte contre le changement climatique. La troisième et dernière étape du bilan mondial de l'accord de Paris sur le climat, un processus visant à faire le point sur la mise en œuvre de l'accord, aura lieu lors de la COP28. Cette étape est essentielle pour évaluer les progrès collectifs accomplis à l'échelle mondiale vers la réalisation de l'objectif de l'accord et de ses objectifs à long terme. Toutefois, les contributions déterminées au niveau national (CDN) présentées jusqu'à présent ne conduiront pas à des réductions nettes des émissions conformes à l'objectif de 1,5 °C. L'Union doit mobiliser son réseau de partenariat pour parvenir à un consensus en vue d'un engagement complet d'abandon progressif des combustibles fossiles et pour accélérer l'abandon progressif du charbon à l'échelle mondiale. À cette fin, l'Union devrait montrer sa propre crédibilité et son engagement en faveur de la transition écologique en alignant sa politique énergétique sur les objectifs climatiques. Elle peut fournir des orientations pour la prochaine génération de CDN.

3.8. Certains grands émetteurs ont encouragé des plans ambitieux en matière de climat qui ne sont pas pleinement conformes à leurs engagements internationaux. La loi américaine sur la réduction de l'inflation comprend un ensemble complet de mesures en matière de climat, qui aidera le deuxième plus grand émetteur de CO₂ après la Chine à atteindre son objectif climatique à l'horizon 2030. Elle devrait toutefois également susciter de vives inquiétudes, étant donné que les subventions en faveur de technologies respectueuses du climat qui incluent des exigences en matière de contenu local auront des effets de distorsion et obligeront donc les concurrents, et notamment l'Union, à suivre la même voie. Il ne faudrait pas permettre que la lutte contre le changement climatique dégénère en guerre des subventions. Il convient de rechercher la coopération plutôt que la confrontation. Dans le même ordre d'idées, il convient également de s'attaquer aux subventions en faveur des combustibles fossiles.

4. Observations particulières

L'Union européenne en tant que moteur essentiel ouvrant la voie à la neutralité climatique

4.1. Le Comité estime que l'Union européenne devrait faire du changement climatique une priorité stratégique dans les dialogues et initiatives diplomatiques menés au sein de différentes enceintes et avec divers partenaires.

4.2. Le Comité estime que l'Union devrait renforcer (et rétablir) la diplomatie climatique en tant que politique phare dans ses relations et ses affaires extérieures. Le changement climatique devenant un facteur de plus en plus important pour les migrations et pour d'autres phénomènes, il s'avère parfaitement évident que, dans un avenir très proche, bon nombre des défis extérieurs auxquels l'Union et ses États membres seront confrontés émergeront des déséquilibres climatiques. Par conséquent, la diplomatie climatique devrait être placée au cœur de toutes les relations diplomatiques et s'intégrer pleinement dans ces dernières, afin de doter l'Union d'un outil puissant et utile qui lui permettra de rester à l'avant-garde diplomatique mondiale.

4.3. Pour que l'Union devienne un élément moteur ouvrant la voie à la neutralité climatique, elle a besoin d'un nouveau plan stratégique qui soit solide et crédible pour adapter sa diplomatie climatique au paysage géopolitique actuel. Cette stratégie devrait définir des priorités à court et à long terme ainsi que des activités concrètes pour les différents acteurs de l'Union afin d'intégrer l'action pour le climat dans tous les domaines de l'action extérieure, y compris le commerce, les investissements, les transports, les migrations, la coopération au développement, la culture et la santé.

4.4. L'Union peut enrichir la boîte à outils de la diplomatie climatique par de nouvelles initiatives visant non seulement à relever les ambitions en matière de climat, mais aussi à partager l'expérience de l'Union et à lutter contre les risques liés au climat. L'Union a pour responsabilité de partager avec d'autres pays son savoir-faire et ses connaissances en matière de réduction des émissions de carbone, y compris le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) et les technologies d'efficacité énergétique, et reconnaître le rôle essentiel que les énergies renouvelables jouent dans l'amélioration de la sécurité énergétique.

Une stratégie globale pour faire face au changement climatique

4.5. Le Comité préconise une approche globale de la lutte contre le changement climatique. Il considère le changement climatique non seulement comme un problème environnemental qui requiert des solutions techniques ou comportementales, mais aussi comme un enjeu social auquel il convient de répondre en intégrant des changements économiques, politiques, culturels et institutionnels. Certaines de ces solutions sont susceptibles de transformer la société de manière à relever de multiples défis, liés au changement climatique et au renforcement de la résilience, y compris la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'insécurité alimentaire, l'insécurité hydrique, la perte de biodiversité et les crises sanitaires. Dans le même temps, les réponses à ces défis peuvent contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. En conséquence, la diplomatie climatique devrait faire partie intégrante d'une stratégie globale, conformément aux engagements pris par l'Union pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies.

La diplomatie climatique et les accords commerciaux

4.6. L'Union européenne doit reconnaître l'importance que revêt l'alignement des politiques commerciales sur ses objectifs ambitieux en matière de climat et sa diplomatie climatique. Cela nécessite une approche globale qui veille à ce que les émissions soient globalement réduites plutôt que déplacées dans les pays tiers, comme cela a été le cas par le passé. Si elle promeut la durabilité et intègre les considérations climatiques dans des accords commerciaux, l'Union européenne peut favoriser un cadre mondial qui stimule la protection de l'environnement et les pratiques à faible intensité de carbone. Il est impératif que des pratiques commerciales équitables soient intégrées dans de tels accords et, par conséquent, qu'elles réduisent les fuites de carbone⁽⁵⁾ et empêchent la délocalisation des industries à forte intensité d'émissions vers des pays où la réglementation environnementale est moins stricte. Il s'agit là d'un élément fondamental si l'Union européenne veut être un acteur mondial de premier plan en matière de lutte contre le changement climatique.

Le pacte vert pour l'Europe et ses conséquences pour la diplomatie climatique de l'Union

4.7. La Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure devraient recenser et analyser les incidences géopolitiques et les avantages liés à la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe, en tenant compte des défis internes et externes actuels et de leur incidence sur la société civile. Nous devons analyser les répercussions géopolitiques du pacte vert pour l'Europe sur les acteurs économiques et intensifier le dialogue sur les débouchés commerciaux et les risques liés au changement climatique.

4.8. La mise en œuvre effective du pacte vert pour l'Europe au niveau interne confère à l'Union la crédibilité nécessaire pour influencer et inciter les autres à élaborer des plans d'action écologiques similaires. Par conséquent, l'Union devrait renforcer la coordination entre ses acteurs — à la fois les États membres et les institutions — afin d'aligner leurs politiques respectives sur les objectifs climatiques et d'accélérer l'action nationale visant à mettre en œuvre le pacte vert pour l'Europe. Une meilleure coordination devrait être établie avec les ministères des affaires étrangères des États membres, en les encourageant à aligner leur gestion des affaires étrangères sur les impératifs climatiques et les objectifs du pacte vert pour l'Europe.

4.9. Les trains de mesures du pacte vert sont bien plus vastes que des éléments politiques individuels. L'Union peut jouer un rôle important en fournissant une assistance technique et en renforçant les capacités pour élaborer des plans d'action régionaux (par exemple, un pacte vert pour la Méditerranée dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne, un pacte vert pour les pays ACP dans le cadre du partenariat ACP-UE ou un pacte vert pour l'Europe du Sud-Est dans le contexte du processus de coopération en Europe du Sud-Est) et promouvoir une transition juste vers la neutralité climatique d'ici à 2050.

(⁵) Avis du Comité économique et social européen sur «Compatibilité de la politique commerciale de l'UE avec le pacte vert pour l'Europe» (JO C 429 du 11.12.2020, p. 66).

4.10. Tous les pays ne disposent pas des moyens financiers et technologiques ni des capacités nécessaires pour suivre la même approche. L'Union devrait montrer la voie et développer l'accès aux infrastructures, au financement et à la gouvernance en mobilisant des sources de financement publiques et privées pour aider les pays partenaires et voisins à gérer l'impact du pacte vert pour l'Europe, à favoriser leur diversification économique, à élaborer des plans de transition juste et à soutenir des projets d'adaptation et de gestion des risques afin de prévenir et de réduire les risques de fragilité climatique.

Le pacte bleu pour l'Europe ⁽⁶⁾

4.11. Le CESE estime que la crise de l'eau est une réalité qui doit être abordée tant au niveau de l'Union qu'au niveau international. Cette crise doit être traitée avec la même urgence et les mêmes efforts que la crise climatique, les deux étant en effet explicitement liées. Le CESE plaide en faveur de la mise en place d'un pacte bleu pour l'Europe en tant que priorité stratégique autonome qui, à son tour, exige un leadership clair tant au niveau européen qu'international.

4.12. Le CESE plaide en faveur de la création d'un centre européen de l'eau qui aurait une dimension internationale et pourrait aider les nations, y compris celles du voisinage européen et au-delà, à gérer l'eau. Ce centre devrait être le lieu de collaborations remarquables et formuler des recommandations politiques pour faire progresser les objectifs de la politique du pacte bleu.

La COP28 et les accords internationaux

4.13. L'Union européenne a joué un rôle essentiel dans la décision capitale de créer un Fonds pour les pertes et préjudices lors de la COP27 à Charm el-Cheikh. L'un des principaux défis à relever au cours de l'année prochaine consistera à rendre ce Fonds opérationnel et à en assurer la capitalisation financière. Pour garantir la pérennité de ce projet, l'un des principaux objectifs de la diplomatie climatique de l'Union doit être la mobilisation de fonds en faveur des pertes et des préjudices.

4.14. La lutte contre le changement climatique ne peut se contenter de limiter les émissions de CO₂; elle comprend une série d'actions différentes concernant notamment l'adaptation, la gestion de l'eau, la perte de biodiversité et la pollution qui, dans de nombreux cas, feront l'objet d'une meilleure approche synergique afin de protéger les plus vulnérables. Les actions de protection et de restauration de la nature menées au sein de l'Union et dans le monde entier avec le soutien de l'Union, conformément au cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, peuvent apporter des avantages à la fois en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci.

4.15. Les objectifs de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030, que le CESE a soutenus dans de précédents avis, reconnaissent que tous ces défis sont liés et prévoient une feuille de route mondiale couvrant non seulement la question climatique urgente, mais aussi d'autres objectifs nécessaires en matière de durabilité économique et sociale. Dans ce contexte, l'Union européenne peut être un partenaire valable pour d'autres nations en fournissant un savoir-faire, des connaissances, de bonnes pratiques et des technologies pour atteindre les ODD et tracer une voie à suivre.

La diplomatie climatique à plusieurs niveaux

4.16. La diplomatie climatique se joue à plusieurs niveaux. Elle concerne non seulement la diplomatie traditionnelle d'État à État, mais aussi la participation d'autres acteurs diplomatiques tels que les régions, les villes, les entreprises, les syndicats, le monde universitaire et les experts scientifiques. Tous ces acteurs infranationaux sont potentiellement des agents du changement, des agents de la transition climatique. Le Comité estime que la société civile devrait jouer un rôle essentiel dans la cocréation de politiques climatiques ambitieuses et efficaces en Europe et dans le monde entier. L'Union doit montrer l'exemple en permettant une participation structurée de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, à l'élaboration des politiques climatiques, et encourager les autres États à adopter une approche aussi participative et inclusive dans la conception de leurs réponses au changement climatique.

4.17. La coopération et la coordination internationales en matière de climat peuvent également être assurées par différents réseaux associant les autorités locales, les partenaires sociaux et la société civile. Le Comité propose de concrétiser le concept de diplomatie climatique en tant que moyen de promouvoir le dialogue et de renforcer la coopération sur les questions liées au changement climatique à tous les niveaux entre les pays et au sein de ceux-ci, en tenant pleinement compte de la mise en œuvre du droit international relatif aux droits de l'homme. L'Union européenne a le potentiel d'élargir les dialogues sur le climat concernant les modalités de promotion de la neutralité climatique et la manière dont la transition juste et les objectifs de la relance verte sont mis en œuvre en son sein.

⁽⁶⁾ Avis général du Comité économique et social européen «Appel en faveur d'un pacte bleu pour l'Europe» (JO C, C/2024/878, 6.2.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/878/oj>).

4.18. La diplomatie climatique devrait promouvoir une perspective intergénérationnelle qui préserve les besoins et les droits des générations futures. Les stratégies et les politiques doivent être conçues de manière à garantir leur bien-être et un avenir durable. En outre, il y a lieu de reconnaître le rôle essentiel des jeunes dans l'élaboration des politiques en matière de climat, ainsi que les nouvelles perspectives, les idées innovantes et la détermination sans failles qu'ils apportent pour faire face à la crise climatique. Donner aux jeunes les moyens d'agir en tant qu'agents de la diplomatie et encourager leur participation aux réseaux internationaux peut générer des collaborations fructueuses et stimuler des actions transformatrices vers un monde plus durable.

4.19. L'Union devrait jouer un rôle de premier plan en communiquant non seulement les menaces et les possibilités liées au changement climatique, mais aussi les coûts et les avantages de l'action pour le climat, et en créant un environnement propice au changement. Le CESE attire l'attention sur la proposition de créer un réseau de diplomatie de la société civile en matière de climat, défendue dans certains de ses précédents avis ⁽⁷⁾. Il suggère également d'associer au processus les parties prenantes qui influencent le statut du changement climatique dans l'agenda politique, telles que les médias, l'industrie et la société civile en général. Le pouvoir de collaborer entre différentes disciplines et différents secteurs apportera de meilleurs résultats et fera évoluer la discussion vers la mise en œuvre de solutions.

4.20. Le CESE encourage les institutions de l'Union à concevoir et à soutenir des initiatives en faveur de nouveaux programmes participatifs et plus inclusifs qui permettent la conception conjointe de solutions liées au climat par-delà les frontières.

Bruxelles, le 14 décembre 2023.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

⁽⁷⁾ Avis du Comité économique et social européen sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — «Ajustement à l'objectif 55»: atteindre l'objectif climatique de l'UE à l'horizon 2030 sur la voie de la neutralité climatique (JO C 275 du 18.7.2022, p. 101).